

LES RISQUES SUR LE CHANTIER,
C'EST MON AFFAIRE !



mon métier:
↳ **charpentier
et menuisier**

Je travaille bien équipé

J'utilise les équipements de protection fournis par mon employeur, c'est obligatoire !

Selon ce que je dois faire, je porte :

- 1 casque de sécurité
- 2 vêtements de travail
- 3 ceinture porte-outils
- 4 gants
- 5 protection des genoux
- 6 chaussures de sécurité
- 7 casquette de sécurité
- 8 masque respiratoire
- 9 lunettes de protection
- 10 harnais de sécurité
- 11 protection antibruit



Je limite les postures inconfortables

J'utilise un matériel adapté
pour réduire les postures
inconfortables.



J'organise
ma zone
de travail
et j'évite son
encombrement.

Je limite les efforts physiques



Je prépare
l'approvisionnement
de mon chantier
en organisant
la zone de stockage
et à proximité
de la zone de pose.

Pour faciliter
le déplacement
des charges lourdes,
j'utilise des
équipements
d'aide à la
manutention
adaptés et en
bon état.



→ Pour ne pas tomber de haut

J'utilise des moyens
d'accès en hauteur sécurisés
et en bon état.



Coupures : je reste vigilant



Je respecte les consignes d'utilisation de chaque machine, ajuste les capots de protection et ne mets jamais la main dans l'axe de la lame ou de l'outil.

Je mets la machine hors tension pour effectuer les réglages ou lorsque je change d'outil.



Produits chimiques, poussières: Je me protège



Je me protège des poussières de bois lors des travaux (découpe, ponçage, perçage) et pendant le nettoyage du chantier.

J'adapte ma protection en fonction de la nocivité du produit et j'apprends à reconnaître les pictogrammes de danger. En fin d'utilisation, je range le produit dans le local de stockage.



→ Pas d'obstacle sur mon chantier de menuiserie

Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.



→ Pas d'obstacle sur mon chantier de charpente



Pour éviter de trébucher sur un obstacle, je maintiens le chantier propre, organisé et sécurisé.

→ **Bruit:** je me protège

Le bruit a des effets irréversibles sur mon audition. Lorsque je réalise des travaux bruyants ou que je travaille dans un environnement bruyant, je porte des protections auditives.



Des déplacements routiers en toute sécurité



Je prépare chacun de mes déplacements.
Je m'assure que le véhicule est en bon état
et que mon chargement est correctement
arrimé. Je respecte les règles de sécurité
au volant (respect des limites de vitesse,
interdiction de téléphoner au volant...).



Ce document à destination des salariés complète le guide INRS *Entreprises artisanales du bâtiment* (ED 6157) qui s'adresse aux chefs d'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS...

www.inrs.fr

www.iris-st.org



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél. 01 40 44 30 00 • www.inrs.fr • info@inrs.fr

Édition INRS ED 6312

1^{re} édition • octobre 2018 • 8 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2377-6

© INRS • Illustrations Jean-André Deledda • Graphisme David Savatier